

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 décembre 2013

CONSOMMATION - (N° 1574)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 346

présenté par
M. Hammadi

ARTICLE 59

Après le mot :

« publiée »,

supprimer la fin de l'alinéa 11.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'alinéa 16 de l'article 59 précise que les modalités d'application de l'ensemble de l'article sont précisées par décret en Conseil d'État.

Dans un souci de clarté et de simplification, le présent amendement vise donc à supprimer une mention figurant à l'alinéa 11 qui fait actuellement double emploi avec l'alinéa 16.